



Association de Défense des Chômeurs de Neuchâtel



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les chômeuses et les chômeurs, les oubliés des élections fédérales 2023

Bien qu'absent des thématiques abordées dans le cadre des élections fédérales du 22 octobre prochain, le chômage reste une problématique dans le canton de Neuchâtel. Les statistiques des Associations de défense des chômeurs de Neuchâtel (ADCN) et de la Chaux-de-Fonds (ADC+) enregistrent une demande constante. Le nombre de personnes reçues en 2022 s'élève à près de 1000 personnes. Ces chiffres sont, peu ou prou, identiques aux chiffres de 2019, année pré-Covid. Et encore, le « fléchissement » observé en 2020 et 2021 n'a été que faible. Pour 2023, la tendance confirme une demande qui reste élevée.

Les ADC constatent aussi que l'accès à un emploi est extrêmement difficile pour grand nombre d'entre ces personnes, malgré la pénurie de main-d'œuvre avancée par les employeurs. Les raisons ? L'âge, des périodes de non activité, des expériences professionnelles effectuées à l'étranger qui sont peu, voire pas reconnues sur le marché de l'emploi suisse, une maîtrise imparfaite de la langue française constituent autant d'obstacles.

Enfin, les ADC s'inquiètent de constater qu'une majorité de demandeurs.ses d'emploi sont en situation de fracture numérique, et que cette fracture les prive de l'accès aux plateformes d'emploi. Cette situation découle de la dématérialisation complète de l'assurance-chômage. Désormais tout se fait, et ne peut se faire, qu'en ligne.

#### **Demandeurs.ses d'emploi hors statistiques**

Certes, le taux de chômage est « historiquement » bas dans le canton de Neuchâtel. Mais ces chiffres ne donnent qu'un aperçu très partiel du nombre de personnes effectivement à la recherche d'un emploi. Plus de la moitié des demandeurs.ses accueillis dans les permanences de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ne perçoivent pas d'indemnités de chômage et, par conséquent, n'entrent pas en considération pour le calcul du taux.

Au surplus, ces personnes n'apparaissent que très partiellement dans les statistiques de l'aide sociale. Avec le récent durcissement de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, le recours à l'aide sociale est un motif de révocation des permis B (permis de séjour), de rétrogradation des permis C (permis d'établissement) en permis B, voire même de révocation des permis C. Les détenteurs.trices de ces permis représentent la moitié des personnes accueillies dans les permanences des ADC.

#### **Situation macro-économique inquiétante...**

Les ADC sont d'autant plus préoccupées par cette situation que ces personnes subissent elles aussi les hausses de prix advenues et à venir (loyers, primes maladie, énergie, alimentation,...). Et l'on sait déjà qu'en raison des mesures de lutte de la BNS contre l'inflation, l'économie va ralentir et le taux de chômage, augmenter. Le canton de Neuchâtel, dont l'économie est fortement tournée vers l'exportation, est concerné au premier plan.

#### **... et coupe dans l'assurance-chômage**

Pour autant, dans le cadre de son programme d'économies, la Confédération a décidé de réduire de 250 millions de francs par an sa contribution aux cantons à l'assurance-chômage et ce, dès 2025.

Les ADC souhaitent sensibiliser les futurs parlementaires fédéraux à la thématique du chômage. Elles estiment qu'on ne peut, ni socialement ni humainement, abandonner ces personnes qui représentent au surplus des forces économiques inemployées.

### **Complexification et ampleur de la mission**

Elles souhaitent également rendre compte de la complexité qu'elles rencontrent à remplir leur mission : avec la dématérialisation de l'assurance-chômage, les ADC doivent au surplus soutenir les personnes dans l'acquisition des connaissances informatiques nécessaires à devenir autonomes dans l'accession aux prestations de chômage et/ou à un emploi.

Ce travail d'accompagnement, de soutien à la rédaction de lettres de motivations et de CV et de sensibilisation aux techniques numériques est essentiellement le fait de personnes bénévoles. Lesquelles, lors de la conférence de presse, ont pu largement témoigner de leur engagement. A titre exemplatif, l'an passé, à Neuchâtel, 425 personnes ont été accueillies par des bénévoles qui ont rédigé quelque 1900 lettres de motivation et près de 500 CV. Dans le même temps, plus de 50 personnes ont pu bénéficier des cours dispensés dans le cadre de l'atelier de sensibilisation à l'informatique. Les postes salariés représentent un 85% à Neuchâtel, et un 50% à La Chaux-de-Fonds, plus spécifiquement dévolus au soutien juridique. Toutes les prestations délivrées sont gratuites afin de permettre un accès universel.

Cette générosité a un coût. Humain et financier. Les ADC font le constat que leurs ressources sont insuffisantes à répondre à l'extension de leurs tâches et à l'ampleur de leur mandat – soutenir et défendre les droits des demandeurs.es d'emploi.

Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, le 13 octobre 2023